

PROGRAMME DE SURVEILLANCE* 2008

Les substances ci-dessous sont incluses dans le programme de surveillance 2008 :

1. Stimulants : a) **En compétition seulement :** *Bupropion, caféine, phényléphrine, phénylpropanolamine, pipradol, pseudoéphédrine, synéphrine.*

b) Hors compétition: *Adrafinil, adrénaline, amfépramone, amiphénazole, amphétamine, amphétaminil, benzphétamine, benzylpipérazine, bromantan, clobenzorex, cocaïne, cyclazodone, diméthylamphétamine, étilamphétamine, étiléfrine, fenbutrazate, fencamfamine, fencamine, fenétylline, fenfluramine, fenproporex, furfénorex, méfénorex, méphentermine, mésocarbe, méthamphétamine (D-), méthylènedioxyamphétamine, méthylènedioxyméthamphétamine, méthylphénidate, modafinil, norfenfluramine, parahydroxyamphétamine, pémoline, pentétrazole, phendimétrazine, phenmétrazine, phentermine, 4-phenylpiracétam (carphédon), prolintane, strychnine.*

2. Narcotiques : **En compétition seulement :** *Ratio morphine/codéine*

* Le Code de l'AMA (4.5) stipule que : «L'AMA, en consultation avec les autres signataires et les gouvernements, établira un programme de surveillance portant sur d'autres substances ne figurant pas dans la Liste des interdictions, mais qu'elle souhaite néanmoins suivre pour pouvoir en déterminer les indices de mésusage dans le sport.»